

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 12 mars 2020

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 71

Pouvoirs : 8

Membres votants : 79

Date de la convocation : 06/03/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi douze mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Nassandres sur Risle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur GOSSELIN François, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DITSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Madame LALLEMAND Colette, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur BOULLIER Philippe, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DORGERE François, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur KIFFER Daniel, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALARGE Pierre, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur VAMPA Marc, Madame VAN DEN DRIESSECHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame TURPIN Annie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur WEBER Claude pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André.

Délibération n° 43/2020 : Prestations d'entretien pour les installations d'Assainissement Non Collectif - tarifs

Outre les missions obligatoires de contrôles incombant au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), notre établissement est en mesure de proposer des prestations facultatives de réhabilitation et d'entretien des installations.

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Bernay Terres de Normandie a fait le choix de proposer ces 2 prestations sur le territoire communautaire.

Ainsi, pour les installations d'assainissement non collectif réhabilitées sous maîtrise d'ouvrage publique, le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 juin 2018, a adopté les modèles de conventions pour la réhabilitation et pour l'entretien des installations.

De plus, lors de la séance du 6 février 2020, le Conseil Communautaire a entériné le choix d'une entreprise pour la réalisation des vidanges d'installations d'assainissement non collectif.

Il est maintenant proposé de permettre à tous les usagers du SPANC d'accéder au prestataire de services retenu par la collectivité en signant la convention précédemment approuvée. Les prestations proposées aux usagers signataires peuvent notamment comprendre :

- La vidange de dispositifs de traitement agréé, fosses septiques, toutes eaux et étanches ;
- La vidange de bacs à graisses, filtres décolloïdeurs et préfiltres séparés ;
- La vidange et le nettoyage de postes de relevage ;
- L'hydrocurage des réseaux ;
- Diverses prestations annexes de type fourniture et remplacement des matériaux filtrants.

La présente délibération a pour objet de valider le bordereau de prix des prestations d'entretien qui seront facturées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie aux usagers signataires des conventions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L2224-8 et suivants ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération n°157/2018 du Conseil Communautaire du 28 juin 2018 approuvant les conventions pour les travaux de réhabilitation et pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif ;

Vu la délibération n°08/2020 du Conseil Communautaire du 6 février 2020 attribuant le marché de prestations d'entretien des installations d'assainissement non collectif ;

Sur proposition du bureau communautaire du 27 février 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **FIXE** les prix des interventions selon le bordereau de prix unitaires TTC ci-après :

Bordereau des prix 2020 Les prix sont actualisables chaque année		Prix des prestations en €	
Code article	Description	Intervention classique	Intervention "en urgence"
Vidange d'un dispositif de traitement agréé, fosses septiques, toutes eaux et étanches			
1	< 3000L	145,00	189,00
2	3000L	160,00	208,00
3	4000L	190,00	247,00
4	5000L	215,00	280,00
5	Entre 6000L et 7500L	238,00	310,00
6	Entre 7500L et 9000L	285,00	371,00
Vidange d'un bac à graisses (couplé obligatoirement avec une vidange de fosse)			
7	≤ à 100L	30,00	39,00
8	> 100L et ≤ à 250L	30,00	39,00
Vidange d'un bac à graisses (prestation réalisée hors vidange de fosse)			
9	> 250L et ≤ à 500L	28,00	37,00
10	> 500L et ≤ à 1000L	41,00	54,00
11	> 1000L et ≤ à 2000L	41,00	54,00
12	> 2000L et ≤ à 3000L	56,00	73,00
13	> 3000L et ≤ à 4000L	81,00	106,00
14	> 4000L et ≤ à 5000L	81,00	106,00
Vidange d'un poste de relevage			
15	Vidange et nettoyage du poste de relevage <i>Cette intervention concerne uniquement la "cuve" et non la pompe de relevage</i>	30,00	39,00
Hydrocurage			
16	Hydrocurage des réseaux de collecte (en amont du prétraitement)	41,00	54,00
17	Hydrocurage du dispositif de traitement (en aval du prétraitement)	41,00	54,00
Divers			
18	Plus-value pour accès difficile du camion hydrocureur. <i>Si la distance entre le point de stationnement du camion de vidange et l'installation d'assainissement non collectif est supérieure à 50m.</i>	30,00	39,00
19	Dégagement des ouvrages à vidanger. <i>Si l'entreprise doit dégager plus de 50cm de recouvrement sur au moins l'un des regards nécessaires pour effectuer la prestation</i>	81,00	106,00
Remplacement de matériel			
20	Fourniture et remplacement des matériaux filtrants (pouzzolane, cassette) du préfiltre. <i>Le volume de matériaux filtrants, dans le cas de la pouzzolane, est de 50L</i>	87,00	114,00
Remplacement de matériel			
21	Forfait déplacement sans intervention <i>Absence du propriétaire à un rendez-vous fixé</i>	30,00	30,00

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à actualiser annuellement le bordereau de prix selon la formule de révision prévue au marché de prestations de service ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
71	8	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200312-43_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Affichage : 19/03/2020

Jean-Claude ROUSSELIN.